



Soucis lors d'une vente Immobilière

Par Solenereve

Bonjour

J'ai acheté une maison l'an dernier en août 2023. Je la revends cette année en août également. Il y a une baignoire j'ai du l'an dernier faire mettre l'eau. Elle avait juste été posée et connectée à une évacuation par l'ancienne propriétaire.

En la revendant la nouvelle propriétaire me dit qu'il y a un souci d'évacuation, l'eau s'écoulant très mal. Je ne m'en étais pas rendu compte je ne m'en suis jamais servi j'utilisais la douche. Elle se retourne contre moi.

Qui est en tort, l'ancienne propriétaire ou moi ? Quel est mon recours ?

Merci de votre aide précieuse et avis

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est en 2 temps.

Ces travaux relèvent d'une garantie que VOUS devez à votre acquéreur, quitte à appeler votre plombier en garantie de ses travaux.

Ensuite, vous pourrez peut-être exercer un recours contre votre vendeur, s'il s'avère que la malfaçon est due à des travaux antérieurs.

Votre assureur peut vous conseiller.

Par Solenereve

Grand merci j'appelle mon assurance demain je contacte également l'ancienne propriétaire pour lui signifier et lui demander d'y remédier

Grand merci à vous. Ce genre de péripéties me fragilisent à mon grand âge